



Paris, le 19 octobre 2017

MISE EN GARDE DU PUBLIC
TENTATIVES D'ESCROQUERIE

La Banque de France alerte le public sur la recrudescence de tentatives d'escroquerie utilisant frauduleusement son nom et visant entreprises et particuliers, sous les prétextes les plus divers (trop perçu de prestations diverses, facture à payer, menace de saisie, de blocage de compte ou d'interdiction bancaire, déblocage de crédit, lettre du Président...).

La Banque de France voit en effet son nom et son logo utilisés lors d'appels téléphoniques ou dans des courriers électroniques prétendument effectués depuis un numéro de la Banque de France ou envoyés depuis une adresse @banque-france.fr.

Lors d'appels téléphoniques, la personne contactée peut se voir demander de fournir son numéro de carte bancaire ou de procéder à un virement par l'intermédiaire de Western Union. Lors d'envois de courriers électroniques, le destinataire est incité à cliquer sur un lien renvoyant vers un faux site de la Banque de France, un formulaire de saisie de données invitant l'internaute à communiquer ses coordonnées bancaires ou une page de téléchargement de fichiers qui sont en réalité des logiciels malveillants.

La Banque de France appelle à la plus grande vigilance.

Aucun crédit ne doit être accordé à ces appels ou courriers électroniques, qui relèvent d'une usurpation d'identité visant à piéger les particuliers et les entreprises (tentative d'hameçonnage ou phishing). Il importe de ne surtout pas répondre à ces sollicitations.

La Banque de France souligne à cet égard qu'elle ne demande jamais que lui soient communiquées des coordonnées bancaires, que ce soit par courrier électronique ou par téléphone. La Banque de France rappelle enfin que les pouvoirs publics ont mis en place un site internet permettant de signaler les escroqueries et contenus illicites sur internet.

A propos de la Banque de France. Institution indépendante, la Banque de France a trois grandes missions : la stratégie monétaire, la stabilité financière, les services à l'économie. Elle contribue à définir la politique monétaire de la zone euro et la met en œuvre en France ; elle contrôle banques et assurances et veille à la maîtrise des risques ; elle propose de nombreux services aux entreprises et aux particuliers.

Visitez notre site internet www.banque-france.fr

Suivez nous 